

# Etude critique d'un document

## Sujet « 0 » épreuve spécialité HGGSP

### Étude critique de document :

#### Le modèle westphalien, ses caractéristiques et sa pertinence

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : le « modèle westphalien » permet-il de comprendre les relations internationales d'aujourd'hui ?

#### Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.



**Fleur Lachet et Pascal  
Mériaux – Académie de Lyon**

*Exercice / 10*

*Environ 1h30*

**Etude critique de document :**

1. **Identifier** le/les document(s) et en cerner le sens (en relation à une situation historique / géographique / géopolitique/sciences politiques)
2. **Extraire /sélectionner des informations**, les classer, les hiérarchiser
3. **Mettre en relation/confronter** le/les documents avec des connaissances pour **expliquer et analyser le ou les documents.**
4. **Critiquer** : porter un jugement **argumenté** sur la thèse du/des document(s)

**Sujet** : Le modèle westphalien, ses caractéristiques et sa pertinence



**Le thème, la matière à étudier à analyser pour éviter le hors sujet**

**Consigne** : En analysant le document et vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : le « modèle westphalien » permet-il de comprendre les relations internationales aujourd'hui ?

**= une instruction stricte**

**Sujet : Le modèle westphalien, ses caractéristiques et sa pertinence**

**Modèle westphalien ? : Les traités de paix de 1648** (Paix de Münster (Espagne et Provinces Unies / Traité de Münster Empereur Autriche et France + ses alliés / Traité d'Osnabrück entre Empereur d'Autriche et Suède) à la **fin de la guerre de 30 ans (1618-1648)**).

Ces traités reconnaissent **l'Etat comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés** et marque la **naissance du système international interétatique** fondé sur **3 principes** :

- **La souveraineté externe** = reconnaissance mutuelle des frontières / indépendance // ex : Provinces-Unie et Cantons suisses deviennent indépendants / Lorraine et Alsace sous souveraineté française = libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (autodétermination)
- **La souveraineté interne** = chaque Etat est souverain sur son territoire et sa population - Pas de droit d'ingérence. Ex : liberté à chaque souverain de choisir la religion de son Etat (cujus regio, ejus religio) / *principes de l'égalité religieuse*.
- **L'équilibre des puissances** = aucun Etat ne doit disposer de forces lui permettant d'être hégémonique = naissance de la notion de sécurité collective, un devoir de défendre la paix.

**Caractéristiques** : ce qui constitue les traits dominants de quelque chose ici des traités de paix et de l'ordre international instauré

**Pertinence** : qualité de ce qui est pertinent, du fait que le modèle westphalien fasse preuve de justesse, soit approprié

**PLANS POSSIBLES :**

- I. Caractéristiques du modèle OU
- II. Sa pertinence

- I. La souveraineté externe/ interne et sa pertinence
- II. L'équilibre des puissances / la sécurité collective et sa pertinence

**Consigne :** En analysant le document et vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : le « modèle westphalien » permet-il de comprendre les relations internationales aujourd'hui ?

**En analysant le document et vous appuyant sur vos connaissances :** lien affirmé d'une analyse du document (explicitations, explications) à la lumière des connaissances personnelles.

**répondez à la question suivante :** la problématique est formulée clairement, l'étude du document doit donc viser la réponse à cette question

le « modèle westphalien » permet-il de comprendre les relations internationales aujourd'hui ? = **la question posée par le sujet et à laquelle doit répondre l'analyse de document.**

Les « » montrent le modèle westphalien comme tout modèle peut être questionné.

La formulation « *permet-il de comprendre* » sous-entend que oui « il permet » et que non « il ne permet pas »  
***les relations internationales aujourd'hui*** : confronte les principes (les caractéristiques) d'un ordre international instauré en 1648 et à leur pertinence pour comprendre les relations internationales actuelles.

## Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

## IDENTIFIER LE DOCUMENT : **NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE**

- Nature
- Auteur → *Début de l'analyse et de la critique*
- Contexte
- Thème / thèse

└─→ **Ossature de l'introduction** qui conduit à la question posée

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

## IDENTIFIER LE DOCUMENT : NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE

### L'AUTEUR



*Ici à gauche avec Mao Zedong et Zhou En Lai en arrière plan*

Lien avec Europe et son Histoire

Un expert

Né en 1943 en Allemagne (fuit le nazisme aux USA)

Docteur en sciences politiques (HARVARD) avec une thèse sur la diplomatie entre 1812 et 1822, il étudie l'équilibre mis en place par le Congrès de Vienne en 1815 « le système Metternich ».

Républicain, il est conseiller à la sécurité nationale en 1969 et secrétaire d'Etat entre 1973-1977 de Richard Nixon puis de Gérald Ford

Promoteur de la **Realpolitik** (fondée au XIXe par Bismarck) : **Les relations avec les puissances étrangères ne se basent plus sur une idéologie prônée par le régime en place mais sur les intérêts économiques et politiques de chacun en ayant pour but une paix la plus durable possible pour le plus grand nombre.** Elle requiert une parfaite évaluation de la situation et des forces et faiblesses des acteurs en présence. **Les idéaux cèdent la place aux impératifs de la réalité.**

Un homme politique / une certaine vision du monde

1973 : il obtient le **prix Nobel de la Paix** (controversé) pour son rôle dans la fin de la guerre du Vietnam et de la guerre du Kippour (entre Israël et les pays arabes)

Défense des intérêts américains /

En 2002, il est nommé **président de la commission d'enquête sur les attentats du 11.09** et conseillera G.W Bush **pour une intervention en Irak en 2003**

Favorable à un ordre mondial pacifié

En 2014, il a 90 ans.

Les Etats-Unis = guide du monde

UN CERTAIN RECUL / une histoire de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle = un testament

## IDENTIFIER LE DOCUMENT : **NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE**

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française  
Paris, Fayard, 2016.

### **NATURE / CONTEXTE / THESE**

**Un testament sur le thème favori de l'auteur : la géopolitique mondiale et la stabilité de l'ordre international** nécessaire selon l'auteur. Mais aussi **un vademecum (mode d'emploi) de géopolitique** pour aujourd'hui.

Fresque mondiale qui **débute par les traités de Westphalie** en 1648, naissance pour l'auteur de la recherche d'un ordre mondial, c'est une **lecture critique de l'histoire des relations internationales jusqu'à aujourd'hui**.

**Les années 2000 = un contexte de déstabilisation et** qui interroge profondément l'ordre mondial et les principes westphaliens :

- **La remise en cause de la légitimité des Etats** par l'islamisme radical d'Al-Qaïda et Daesh Idéologies > Etats

- **La montée de puissances hégémoniques** comme la Chine, la Russie = **redéfinition de l'équilibre** des forces en Europe, en Asie

- **Le questionnement sur le rôle de leadership mondial**

- **des Etats-Unis** – repli sur soi ?
- **UE ?** (repli et contradictions internes)

## Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

## ANALYSE CRITIQUE

**Extraire /sélectionner des informations**, les classer, les hiérarchiser

**Mettre en relation/confronter** le/les documents avec des connaissances pour **expliquer et analyser** le ou les documents

**Critiquer** : porter un regard, une lecture argumenté sur le sujet et le document.

**Repérer la structure du document** ici 2 parties / 2 temps sans doute dans la réflexion

1 – Les caractéristiques du modèle westphalien

2 – la pertinence

## Analyse linéaire (point d'appui – méthodo Lettres)

### Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

### Ce que je sais / mes commentaires

#### 1. Le modèle westphalien selon H.Kissinger

= pour l'auteur une rupture = son point de départ  
1648 – 3 traités de paix – premier ordre international reposant sur des principes (cf présentation sujet)

**Equilibre des puissances repose sur la reconnaissance des Etats = affirmation des Etats > à idéologie (empire, religion...) unique détenteur de la souveraineté : unique acteur du système international mis en place. = souveraineté externe**

Principe du modèle westphalien = la **souveraineté interne = un droit** de non ingérence dans les affaires internes – « sa structure intérieure » = des frontières reconnues par tous

**Non-ingérence** (cf droit international) : éviter qu'un Etat entre en guerre contre un autre pour s'immiscer dans les affaires internes d'un Etat (cf guerre de 30 ans et la question religieuse)

## Analyse linéaire (point d'appui – méthodo Lettres)

### Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

### Ce que je sais / mes commentaires

« Orientation religieuse personnelle » / « confession minoritaire puisse pratiquer leur foi » = égalité religieuse réaffirmée par les traités de Vienne en 1815 et de Versailles en 1919. = **construire une paix positive et durable** – fin des violences extrêmes

**Paix = un idéal partagé** (terme de désir) Conception de la paix comme **une finalité durable et non comme un intervalle entre 2 guerres** (NB : vision partagée par l'auteur) / **première manifestation de la notion de sécurité collective** réaffirmée par SDN (Sociétés Des Nations) en 1919 puis l'ONU en 1945

L'auteur décrit ici **un système international équilibré/horizontal** construite en 1648 et qui fonctionne encore reposant sur

- La diplomatie
- Des conférences internationales
- Reconnaissance d'un droit international partagé par tous = référence à H.Grotius (Humaniste né dans les Provinces-Unies au XVI<sup>ème</sup> siècle, est le 1<sup>er</sup> a parlé de droit international in *Le droit de la guerre et de la paix* paru en 1625= en pleine guerre de 30 ans ) = **paix positive / maintien équilibre et sécurité collective**...auteur parle « d'harmonie ». C'est pour lui l'enjeu d'un système international.

## Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

## Ce que je sais / mes commentaires

### 2. La pertinence du modèle

« génie » = adhésion/admiration de l'auteur vis-à-vis du système mis en place. L'auteur explique qu'il s'est imposé = sous-entend qu'il est donc toujours pertinent.

Sa pertinence vient des caractéristiques = repose sur des procédures (définies dans le premier paragraphe) = des règles juridiques simples et claires acceptées par tous. (l 2)

Système reconnaît l'Etat **comme un citoyen international** = individu avec des droits / libertés reconnues et garanties par le droit (ici international)

Protégé « abri » = droit de non ingérence reconnu

## Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

## Ce que je sais / mes commentaires

**Concept westphalien** = *un objet ou d'un ensemble d'objets ayant des caractères communs* = **pour l'auteur « un modèle » auquel il adhère.**

Ce modèle est pertinent car

- Favorise équité entre les Etats / reconnaissance de la diversité
- Repose sur la réalité = **realpolitik** = réalité > aux idéaux)
- « Quête d'un ordre commun » = **paix est un idéal**
- **Passage à une sécurité collective** + prévention + résolution des conflits dans le cadre **d'une coopération des Etats intégrés** (cf idée du psdt Wilson avec la SDN en 1919 (T. de Versailles / ONU en 1945)

**1945 : création ONU = ordre mondial actuel repose sur principes westphaliens** = terme de « charpente »

- Organisation regroupant des Etats souverains
- Affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- Maintien paix et sécurité collective / principe de justice, équité et droits international = **but premier de la charte de San Francisco du 26 juin 1945**

## REPONSE à la question posée appuyée par les connaissances

### Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.

### Pour l'auteur :

- le modèle westphalien permet de comprendre les relations internationales actuelles.
- Le modèle est donc pertinent
- Il est le fondement du système onusien depuis 1945
- C'est un modèle à préserver / à maintenir car seul garant d'un paix juste et durable

**Mais ce plaidoyer pour le modèle westphalien** cache des inquiétudes → si l'auteur le défend c'est que le modèle est remis en cause

- les **guerres irrégulières transnationales** remettent en question le modèle reposant sur les ETATS . **Idéologie** > aux réalités politiques, dépasse les Etats.

- **utilité/légitimité de l'ONU remises en question** (cf intervention américaine en Irak en 2003)

- émergence dans les années 90 du **droit d'ingérence / ingérence humanitaire**

- **Hégémonie de nouvelles puissances** = Russie en Europe (Ukraine/Crimée) // de la Chine en Asie

- **Repli sur soi des Etats-Unis / UE (et ses contradictions internes)** fragilise également le modèle